L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 21 JANVIER 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 21 JANVIER

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—Châles poil de chameau, cachemires, sacs, parures point d'Alençon, mouchoirs dentelle, etc., etc.

Par O. Valeton, au magasin de M. Gelpi, 81 rue Decatur, Pruneaux.

Par M. W. Newman, au No. 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Achetez vos bonbons fins à 75 cents la livre; vos fruits crystalisés à 60 cents la livre chez Adolphe Lemanne, rue de Chartres, 207 entre Dumaine et Ste-Anne. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Vendredi, 21 janvier 1876

Académie—Dead for the world.
St-Charles—Mazeppa.
Variétés—Capt. Fanny.

Proposition relative aux Waterworks.

La proposition faite par Mr Félix Labatut, dernier président de la compagnie des Waterworks, de reconstituer cette compagnie sur son ancienne base en rendant à la ville les bons des waterworks qui représentent $1,393,400, et en lui permettant de devenir actionnaire dans l'usine pour $606,600, ces deux sommes réunies faisant deux millions, prix de l'évaluation fixée par les experts à l'époque où le transfert de la propriété eut lieu, arrive fort à propos. Après une expérience malheureuse de plusieurs années, la ville doit être bien convaincue qu'une pareille exploitation lui serait toujours onéreuse. Pour que ces sortes d'entreprises industrielles aient du succès, il ne faut pas y placer des agents administratifs sous le contrôle d'autorités passagères qui n'y regardent jamais de près. Il faut y mettre des employés tous intéressés à bien faire, soit pour conserver leurs places, soit pour les améliorer en augmentant les revenus de la compagnie dans l'intérêt même du public, car plus la compagnie fera de recettes, plus elle sera à même d'étendre la distribution de ses eaux et d'en modérer le prix.

Par la proposition de Mr. Labatut, la ville aura $100,000 d'actions de plus qu'autrefois, et conséquemment un revenu plus considérable. Ce revenu sera certain et net, ce qui vaudra mieux à coup sûr que la perte annuelle que lui cause la jouissance d'une propriété qu'en sa qualité de corporation municipale elle ne sait et ne peut ni administrer ni améliorer. Elle ne pourrait même que la laisser tomber en ruines, et pour preuve nous mentionnerons l'accident arrivé à une des faces du réservoir, écroulée il y a quatre ans, et qui ne marque encore sa place aujourd'hui que par des décombres. Ces décombres inspirent de sérieuses craintes pour les autres faces du carré, et il est urgent de relever le talus que le poids de l'eau a emporté et de fortifier à nouveau toutes les autres digues de l'enceinte. La ville, de longtemps, ne serait en état d'exécuter de telles réparations, bien qu'elles soient d'une urgence extrême, car un nouvel éboulement peut avoir lieu, et les habitants alors se verraient subitement privés des eaux de l'usine.

D'autre part, le conseil des administrateurs doit comprendre que la ville ne peut échapper à l'obligation financière contractée pour l'acquisition des waterworks. C'est là une obligation trop légitime pour qu'elle soit confondue avec la dette des bons à prime et toutes autres dettes d'origine semblable. S'il n'y a pas rétrocession à l'amiable, il y aura résiliation de vente pour cause de non exécution du contrat. La première solution est préférable parce qu'elle est plus honnête et qu'elle coupe court à tout litige devant les tribunaux. Nous engageons donc le Conseil de ville à s'y résoudre sans délai.

Nous ignorons maintenant quelles sont les conditions auxquelles la ferme sera continuée aux actionnaires de l'ancienne compagnie. Il est probable que la ville voudra user de ses droits et de ses immunités tels qu'ils se comportaient avant la vente, bien qu'ils fussent considérables. Fournir de l'eau pour rien aux prisons, à l'Hôtel de Ville, au palais de justice, à toutes les maisons de refuge, d'asile ou de charité, aux hopitaux, aux écoles publiques, à tous les marchés, au nettoyage des rues, aux pompes dans les cas d'incendie, même fournir des fontaines dans tous les quartiers en cas de sécheresse et payer encore à la ville un dividende sur un capital social de $600,000, c'est beaucoup, c'est énorme, et si le conseil obtient tout cela gratis pour la ville, il pourra se flatter d'avoir fait un fameux marché.

En retour de pareils services, il faudra au moins que la ville protège la compagnie contre tout procès de coterie législative qui voudrait essayer d'une combinaison comme celle qui a réussi contre la compagnie du gaz. Cette compagnie s'est trouvée en état de faire, sans succomber, un cadeau de $1,200,000 à des intrus qui s'étaient imposés à elle par des moyens impurs; nous la félicitons d'avoir survécu à pareil assaut et d'être encore restée la maîtresse dans la jouissance de sa charte et l'exploitation de sa propriété. Mais si la compagnie des waterworks avait, en se reconstituant, à redouter un événement de ce genre, l'abstention serait préférable. Il faut donc qu'à cet égard elle obtienne une garantie complète. Sans cela, le plan de bons à primes, si injuste qu'il soit, vaudrait mieux.

Quant aux obligations de la Compagnie nous ne voudrions pas qu'on exigeât d'elle plus que l'ancienne charte ne le faisait, et c'est déjà bien assez. Avec une règle sévère, une grande parcimonie dans le traitement de ses employés, avec un nombre d'agents aussi restreint que possible et une austère probité administrative, la compagnie n'avait jamais pu donner un dividende à exciter l'envie. Les actions de fondation, toutes payées sur le prix de $100, étaient descendues à 55 ou 60 même avant la guerre; cela prouve que le revenu dépassait rarement le 5 0\0.

Il faut donc pour qu'elle puisse exister qu'elle soit autorisée à trancher elle-même et souverainement toutes les questions relatives à l'extension de ses tuyaux et que sur ce point on adopte des deux parts les errements du passé. Il suffira de formuler les obligations d'amélioration d'une manière vague et indéterminée. Sous la charte primitive, les obligations de la compagnie consistaient à pousser le service des eaux, partout où il y avait une population continue assez dense pour offrir des chances d'abonnement au moins en rapport avec les frais de construction et de distribution. Selon nous, on ne saurait aller plus loin. La ville s'en est bien gardée. Elle eût pu faire davantage qu'elle ne l'eût pas fait, et la compagnie ne doit pas être obligée d'exécuter des améliorations inutiles.

Nous insistons sur ce point parce que nous nous rappelons que, sous le gouvernement de Warmoth, une coterie eut l'audace d'imaginer un plan de water-works où les champs à défaut de maisons devaient payer tribut à la Compagnie. Un bill même fut obtenu d'une Législature radicale; mais suit que l'Exécutif en eut honte, soit qu'il estimât trop haut sa signature, le bill ne devint pas loi. Cet outrage fut épargné à la ville, et nous croyons au fond, n'en être redevables qu'à l'indignation publique prévue. Le bill eut le sort des water-closets qui établissaient un monopole sur la digestion publique. On voit par là que notre ville a été exposée, sous le gouvernement radical, à toute espèce d'indignités et de vilenies. Mais tous les corps délibérants sont dangereux quand ils sont investis de quelque autorité. Nous recommandons, en conséquence, à la future Compagnie des Water-Works de prendre bien ses précautions contre les outrecuidances et les incongruités législatives.

Piqué cordé à 25 cents chez Danziger.

Théatre de l'Opéra.—Nous avons reçu hier la visite de Mr. McKenna, agent de la troupe dramatique française de New York, et de M. H. Ducatel. Ces messieurs nous ont annoncé que la compagnie devait arriver dans quelques jours pour ouvrir le 29 janvier la série de 24 représentations qu'elle doit donner à la Nouvelle-Orléans. La pièce choisie pour les débuts de la troupe est: *Nos Intimes*, comédie de Victorien Sardou. Le dimanche 30 on jouera *La Dame aux Camélias*.

Plusieurs des artistes de la compagnie, entr'autres Mme Clarence, nous arrivent avec une réputation consacrée à Paris, les autres ont joué avec succès sur les principales scènes de province. Nos confrères de New York ont fait les plus grands éloges de toute la troupe et nous devons croire qu'elle trouvera un appui libéral de de la part du public de la Nouvelle-Orléans si bon appréciateur du talent.

Matinée a l'Opéra.—C'est dimanche prochain que le club dramatique louisianais doit donner la grande matinée annoncée au bénéfice de Mme Verlan, l'habile comédienne dont le concours a si bien contribué au succès des représentations du club. Le spectacle se composera de: *Les diables roses*, comédie très gaie, et de *Une femme qui se jette par la fenêtre*, vaudeville amusant. Ce programme joint aux titres de la bénéficiaire à la sympathie du public, attirera, sans aucun doute, la foule à la matinée.

Théatre des Variétés.—On doit donner ce soir la première représentation du nouveau drame de M. B. C. Hancock, *Captain Fanny*. C'est une nouveauté littéraire qui offre un attrait spécial et qui attirera, sans aucun doute, une foule d'élite.

Académie de Musique.—Mr Sid. C. France s'est fait applaudir hier, dans une nouvelle pièce, *Dead for the World*, pièce qui, dit-on, a obtenu à Londres un grand succès.

Ce soir et demain, *Dead for the World* sera répété.

Théatre St-Charles.—Miss Kate Fisher et son gracieux cheval Wonder continuent à faire les délices de ceux qui fréquentent le *Vieux Drury*.

La représentation de Mazeppa, ce soir, est annoncée au bénéfice de Miss Fisher.

Journaux illustrés.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 1er janvier de *l'Illustration* et du *Monde Illustré*. Ces numéros offrent un intérêt exceptionnel. Le *Monde Illustré* renferme une magnifique gravure donnant les types et les costumes du monde entier et un tableau saisissant de la catastrophe de la Louisiane à Panillac.

C'est le jour de coupons chez M. L. Byrne & Co.

Vins, cognacs, conserves, fruits, &c.—Nous appelons l'attention du commerce sur la longue liste d'articles d'importation française et européenne annoncée par la maison Bercier et De Smet rue de la Vieille-Levée No. 43. Cette liste comprend des vins de Bordeaux et de Bourgogne en barriques et en caisses, des cognacs, des fruits à l'eau-de-vie, des liqueurs de tout genre, des conserves alimentaires, des fruits, des pâtes, des eaux minérales, de la bière de Brême, etc., etc. Cette maison attend prochainement 100 caisses du grand champagne "Dry Dizy." Nous référons les acheteurs à la liste pour plus de détails.

C'est le jour de coupons chez M. L. Byrne & Co.

Groceries et importations.—La grande maison d'importation et de groceries, Smith Bros. & Co, de la rue Poydras 85, 87, 89 et 91, vient de recevoir de Bordeaux un fort assortiment de vins en barriques et en caisses, et elle a en magasin un assortiment considérable de cafés, thés, whiskeys, bières, portos et sherries, conserves, produits de l'Ouest, savons, sucres, riz, fromages et quantité d'autres articles énumérés dans son annonce à laquelle nous référons les acheteurs de la ville et de la campagne.

Vendredi est le jour de coupons chez Danziger.

La candidature du maréchal Canrobert.—On lit dans le *Moniteur universel*:

"Nous croyons savoir que le jour même où la *Liberté* a publié la lettre par laquelle le maréchal Canrobert informait M. Haentjens qu'il déclinait toute candidature au Sénat, M. Buffet, se conformant en cela aux désirs du Président de la République, a écrit au préfet du Lot qu'en présence de cet acte d'abnégation patriotique, le gouvernement regardait comme un devoir de reprendre la candidature de l'illustre maréchal, qui a servi si loyalement la France, et dont la place est nécessairement marquée au Sénat.

Voici la lettre du maréchal dont il est question dans l'article qui précède:

"Paris, le 31 décembre 1875,

"Mon cher député,

"Ne voulant pas que ma candidature au Sénat soit représentée comme une manifestation hostile à l'illustre chef de l'Etat, le maréchal de Mac-Mahon, mon ancien et cher frère d'armes, je décline, avec celle que j'avais acceptée dans la Sarthe, par votre honorable intermédiaire, toutes les candidatures qui me sont offertes dans beaucoup d'autres départements, même, quoi qu'il m'en coûte personnellement, celle du Lot, où je suis né.

"Ai-je besoin de dire que je n'en suis pas moins profondément reconnaissant de l'insigne honneur que désirait me conférer le patriotisme élevé de mes concitoyens?

"Veuillez recevoir, mon cher député, l'expression de mes sentiments de haute considération et d'entier dévouement.

"Maréchal Canrobert."

C'est le jour de coupons chez M. L. Byrne & Co.

La candidature de M. Thiers.—M. Thiers ayant reçu une députation du comité républicain de Saône-et-Loire, venue pour lui apporter une lettre lui offrant la candidature au sénat, adoptée dans une nombreuse réunion de conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, délégués de comités cantonaux, a fait connaître aux membres de la députation qu'il refusait les nombreuses candidatures sénatoriales qui lui étaient offertes, et leur a remis, pour être envoyée au comité, la lettre suivante:

Paris, le 26 décembre 1875.

Messieurs,—J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée, et j'en ai été profondément touché.

J'aurais voulu pouvoir être utile à l'un des départements les plus patriotes de France en acceptant la candidature qu'il m'offrait; mais je ne le pouvais qu'à deux conditions: la première, c'est qu'il aurait manqué de candidats dignes de lui, et la seconde, que je serais resté libre, lorsque l'option définitive serait venue, d'opter pour le sénat ou pour la chambre des députés, selon l'intérêt bien consulté de la cause que nous défendons: celle de la République conservatrice.

Mais, d'une part, les scrutins auxquels il a été procédé dans votre dernière réunion ont prouvé que vous ne manqueriez pas de candidats dignes de vous, et, d'autre part, la situation de votre département exigeait une réponse immédiate et définitive.

Dans ces conditions, permettez-moi de décliner, quoique avec un vif regret, l'offre si honorable que vous me faites, et d'espérer que vous me pardonnerez, sachant que je refuse en ce moment les nombreuses candidatures sénatoriales qui me sont proposées, une seule exceptée, celle de Belfort, dont l'acceptation est pour moi tout à la fois un devoir et une satisfaction de cœur.

Agréez, Messieurs, l'expression de ma reconnaissance et des vœux que je forme pour la France et pour vous.

A. Thiers.

C'est le jour de coupons chez M. L. Byrne & Co.

—Suivant une dépêche particulière de Constantinople, adressée à l'*Hour* de Londres, on aurait découvert, ces jours-ci une conspiration fort sérieuse. Un grand nombre de Turcs fanatiques, obéissant à la direction d'un fonctionnaire haut placé appartenant au parti vieux turc, auraient formé le projet de massacrer, pendant une nuit convenue à l'avance, toute la population chrétienne de Constantinople.

La police a fait, dit-on, un certain nombre d'arrestations.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les désordres réels ou prétendus dans les paroisses Féliciana.

On dit que Mr Kellogg, gouverneur *de facto* de la Louisiane, a renoncé à envoyer ses métropolitains, ou ses ex-miliciens de couleur, dans les paroisses Féliciana, comme le voudrait le Sénat radical, dans le but ostensible de rétablir l'ordre, mais en réalité pour faire du capital politique.

Mr Kellogg agit sagement et dans son propre intérêt.

D'abord, parce que les désordres sont bien moins grands qu'on veut bien le dire, et que les bons citoyens de ces deux paroisses se sont réunis en assemblée publique et ont résolu qu'ils prendraient des mesures énergiques pour mettre fin aux désordres allégués et pour faire punir ceux qui se mettent directement en contravention avec la loi.

Ensuite, parce que si M. Kellogg ordonnait à ses métropolitains de se mettre en ligne de bataille et de partir avec quelques canons pour les paroisses Féliciana, il pourrait bien être désappointé en ce sens que la vaillante brigade refuserait d'obéir; et alors M. Kellogg ne saurait que faire puisqu'il ne pourrait faire appel à ses miliciens de couleur, par la raison toute simple que depuis le 14 septembre 1874, l'invincible légion qui eut l'honneur d'être commandée par le général Barber, n'existe plus maintenant que sur le papier.

Dans certains cas, mieux vaut s'abstenir prudemment que d'être obligé de reculer.

L'enquête sur la police.

Nous avons appris avec plaisir la nomination de l'honorable George Dupré comme président du comité d'enquête sur la police.

Mr Dupré est l'homme qui convient pour diriger cette enquête avec vigueur, et nous comptons beaucoup sur lui pour dévoiler toutes les turpitudes qui sont commises dans le Bureau de police.

Il est allégué que des membres de la Législature et des rapporteurs de journaux touchent mensuellement un salaire tiré des fonds fournis par la police, et malheureusement, l'accusation est très vraisemblable sinon parfaitement fondée.

Il est nécessaire également d'approfondir les relations que l'on dit exister entre certains dignitaires de la police et les maisons de Bunko.

Cette question devrait être soulevée aussi dans l'enquête ordonnée par la Chambre.

Il importe que les législateurs corrompus et les membres indignes de la Presse, qui sont stipendiés pour chanter les louanges d'une institution odieuse, nous voulons parler de la police métropolitaine, soient dénoncés et couverts de honte.

L'honorable Dupré fera donc acte de bon citoyen et rendra en même temps un véritable service à la Presse honnête de la Nouvelle-Orléans, en agissant avec promptitude.

Que l'enquête soit complète, qu'elle ne s'arrête pas à moitié chemin, et qu'elle ne soit pas entravée surtout par les premiers obstacles qui seront suscités.

Nous voulons de la lumière et beaucoup de lumière; nous demandons à M. Dupré de l'énergie et beaucoup d'énergie!

Nominations faites par Mr Kellogg confirmées par le Sénat.

Le Sénat radical a confirmé les nominations suivantes faites par Mr Kellogg pour différentes paroisses de la Louisiane:

Paroisse Lincoln—Allen Barksdale, avocat de district provisoire; Moss Spinney, juge de paix du 4ème ward; J. R. Heard, juge de paix du 6ème ward; John Wright, constable du 6ème ward.

Paroisse St-Landry.—John D. Carrie, juge de paix du 6ème ward et notaire public.

Paroisse d'Orléans—John Jordan, collecteur de taxes du 7ème district.

Paroisse Est-Féliciana—John R. Skipwith, recorder.

Paroisse St-Jacques—B. F. Yates, collecteur de taxes.

Nomination rejetée:—M. J. Cunningham, avocat de district, du dix-septième district judiciaire.

Accident à la passerelle du bayou St-Jean.

Hier après midi, une goëlette venant du lac Pontchartrain a accroché, en passant, la passerelle du Bayou St-Jean, qui a été quelque peu démolie par le choc, une grosse pièce du bois, formant l'extrémité du pont, ayant été arrachée.

Il a été impossible au gardien de faire les réparations nécessaires, et, conséquemment, avis en a été donné à l'administrateur du département des améliorations, Mr E. A. Burke.

Nous espérons que celui-ci prendra les mesures nécessaires pour rétablir cette passerelle aujourd'hui même, car elle relie les deux lignes de chars urbains de la rue Esplanade et du Parc de ville.

Si l'on ne s'en occupait pas tout de suite, les nombreuses personnes qui demeurent de l'autre côté du Bayon et que leurs occupations journalières appellent en ville seraient obligées de faire le grand tour par le pont qui se trouve à l'extrémité de la rue Esplanade.

Incendie dans le Troisième District.

Le rapport suivant a été omis par erreur dans notre numéro d'hier matin:

Vers huit heures hier soir, (mercredi) le feu s'est déclaré dans l'étable de Mr. Baptiste Senate, sise à l'angle des rues Reynes et St. Claude. Les flammes ont enveloppé la bâtisse et elle a été consumée en quelques minutes.

Avertis par l'alarme qui a été donnée au moyen de la boîte portant le No. 613, placée à l'encoignure des rues Dauphine et Indépendance, les pompiers sont arrivés promptement, mais leurs efforts ont été impuissants.

Il y avait dans l'écurie environ trente vaches et quatre chevaux que l'on n'a pu sauver, à cause de la chaleur intense qui empêchait les pompiers les plus déterminés de pénétrer dans la bâtisse.

Les pauvres bêtes ont donc péri au milieu des flammes sans avoir pu rompre leurs licous.

On évalue les pertes à $4000, couvertes en partie par une assurance.

Nous ignorons l'origine de l'incendie.

Il y avait une grande quantité de foin dans le grenier de l'écurie.

Rumeurs relatives à Pickett.

Depuis qu'il a tué Jack Low et Michael Knuckley et blessé William Knuckley, Thomas Pickett, le propriétaire du café "Green Tree," de la rue Gallatin, a disparu, sans que la police ait pu trouver les traces de son passage. Des rumeurs contradictoires circulent sur son compte. Les uns disent qu'il est parti pour Liverpool à bord d'un navire anglais; d'autres qu'il vient d'être arrêté à Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie; d'autres encore assurent que le corps de Pickett a été trouvé dans la paroisse St. Bernard, où il s'est suicidé. Aucune de ces rumeurs n'a été confirmée.

Voleurs mis en fuite.

Vers trois heures, hier matin, des voleurs ont essayé de s'introduire dans la résidence de Mr P. Waldman, No 366 rue Conti, mais les locataires se sont éveillés au bruit et les fripons ont jugé qu'il était prudent de décamper.

Personnages suspects.

Thos. White a été arrêté, à quatre heures, hier matin, à l'angle des rues Perdido et St-Charles et enfermé au poste de police du premier precinct.

James Sullivan a été appréhendé au corps et logé dans le poste de police du quatrième precinct.

Les deux personnages sont accusés de n'avoir pas de profession connue et d'être suspects.

Voleur de gateaux.

Elmore Blosh, petit jeune homme de seize ans, aime autant les gateaux que lorsqu'il avait six ans.

Il n'y aurait pas grand mal à cela, si Elmore ne fesait pas de la prestidigitation.

Il a été enfermé hier au poste de police du second precinct pour avoir mangé des gateaux appartenant à P. Schneller.

TEMPERATURE.—20 janvier 1876.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	45	7
12 M.	61	16
3 M.	70	21
6 P. M.	59	15

Tout le monde va chez Danziger le vendredi.

—Une triste nouvelle arrive ce matin de Woolwich:

"Le sort du *Goliath* vient d'être partagé par le *Warspite*, ayant à bord environ deux cents enfants pauvres qui y étaient exercés pour la marine, tous âgés de plus de quatorze ans. Le navire était encore en feu ce matin à dix heures.

"Les enfants avaient été recueillis dans le Workhouse de Plumstead.

"Grâce à la discipline et au courage qu'on avait déjà remarqués chez ceux du *Goliath*, il n'avaient à déplorer la perte d'aucun de leur camarade, mais leurs efforts pour sauver le bâtiment avaient été inutiles.

"La similitude des deux faits et l'absence de toute cause naturelle donnent lieu de suspecter la malveillance; l'enquête, maintenant terminée, sur la perte du *Goliath*, et celle qui va être faite sur l'accident de ce matin s'éclaireront sans doute l'une l'autre.

Il est un fait incontestable, que les plus belles chaussures se vendent au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

Législature de la Louisiane.

Jeudi, 20 janvier 1876.

SÉNAT.

Le Sénat est appelé à l'ordre à midi; 24 sénateurs présents.

M. Weber rectifie ses déclarations de la veille en reconnaissant que M. Barrow est propriétaire de 300 acres de terre.

M. Stamps présente un bill pour réduire les dépenses de la ville de la Nouvelle-Orléans et fixer la compensation du shérif criminel, un bill fixant les émoluments des greffiers de cour de district de la Nouvelle Orléans, et un bill fixant ceux du shérif civil, qui sera obligé de verser à la ville tout ce qu'il recevra au-delà de $50,000. Ces bills sont référés.

M. Twitchell présente un bill pour demander au grand jûri de la paroisse de la rivière Rouge de faire une enquête sur le massacre de Coushatta. Référé.

Référé également un bill pour le paiement de 250 exemplaires du Code civil.

Référé un bill de secours pour John P. Beattie.

La résolution de M. Sypher, pour déclarer vacant le siége de tout Sénateur qui s'absente deux jours sans congé, est référée, après discussion, au comité du judiciaire.

Après une séance exécutive le Sénat passe finalement la résolution jointe pour demander au Congrès de prendre charge des Levées.

Le comité nommé pour examiner les livres du Secrétaire d'Etat, rapporte que vérification faite, un seul membre de la famille Greche occupe un emploi dans la paroisse Lincoln.

Référé, une pétition des citoyens de Rosedale, etc., demandant que l'on fasse de leur section un district spécial de Levées.

M. Young donne avis d'un bill autorisant le jûri de paroisse de Concordia de convertir la dette de cette paroisse.

Référé, un bill présenté par M. Anderson pour incorporer un chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Milneburg, ainsi qu'un bill rappelant la loi qui interdit la saisie de certains effets pour loyers dûs.

Mr Blunt présente un bill pour abolir les emplois d'avocats de district et de paroisse *pro tem*. Référé.

Mr Robertson présente un bill pour punir l'obtention de marchandises sous de faux prétextes et le non accomplissement de la promesse de travail à faire en paiement de sommes avancées. Référé.

Mr Wharton présente une résolution autorisant la nomination d'un comité joint sur les affaires de ville. Adopté.

Référé un bill présenté par Mr Stamps pour réduire de $8000 à $5000 le salaire du gouverneur.

Le Sénat s'ajourne à vendredi à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Réunion à midi 20 minutes. Quatre-vingt-quinze membres présents. La Chambre est présidée par le speaker Estilette.

La résolution de Mr Burkhardt déclarant que le passage des trains du chemin de fer de Mobile sur la Levée met en danger la vie des personnes qui circulent dans le voisinage du port et est nuisible aux intérêts du commerce, avait été référé au comité des chemins de fer. La Chambre déclare qu'elle sera soumise à l'examen du comité judiciaire.

M. Aldigé présente une résolution déclarant qu'il sera nommé un comité pour s'enquérir des motifs pour lesquels le juge de la Cour Criminelle Supérieure de la Nouvelle-Orléans a décidé que, dans le cas de *bribery*, une mise en accusation directe par le grand jury est indispensable. La résolution porte que des avocats éminents condamnent cette décision et maintiennent que l'initiative appartient à l'avocat général ou à l'avocat de district, sans que l'intervention du grand jury soit nécessaire.

M. Maginnis annonce qu'il présentera un bill pour amender la constitution de manière à permettre à la corporation de la Nlle-Orléans d'échanger ses bons.

Une résolution autorisant un sous-comité des Institutions charitables à visiter les asiles à Jackson et à Baton-Rouge, est adoptée.

Mr Estilette présente un bill qui réduit le traitement des collecteurs de taxes dans les paroisses rurales de manière qu'il ne sera jamais au-dessous de $1500 par an ni au-dessus de $5000.

Mr Wiltz, du comité chargé d'examiner les accusations portées contre Mr Lowell et d'autres membres de la Chambre, dit que, pour ce qui regarde celui-là, comme les actes qui lui sont imputés ont été commis avant qu'il fit partie de la présente Législature, la Chambre actuelle ne peut pas en prendre connaissance, et, s'il est coupable, le punir comme représentant. Le comité présente donc une résolution portant qu'il sera nommé un comité spécial pour s'enquérir des actes du *Funding Board* en tant qu'ils se rapportent aux imputations dirigées contre Mr Lowell.

L'ordre du jour appelle le bill qui déclare que la publication des lois ayant trait à des intérêts particuliers sera faite aux frais des parties intéressées. M. Billieu propose d'en retrancher tout ce qui a rapport aux divorces, à l'émancipation des mineurs et à l'adoption des enfants, parce que l'article 113 de la Constitution défend dans ces cas toute [illegible] législation spéciale.

M. Matthews appelle l'attention sur l'article 109 de la Constitution qui exige la publication de toutes les lois, quel qu'en soit le caractère.

L'amendement de M. Billieu est rejeté, mais le bill est renvoyé au comité judiciaire qui est invité à la modifier.

Le bill relatif aux impressions de la ville de la Nouvelle-Orléans est pris en considération et passe avec des amendements. Le bill porte que les impressions seront adjugées au plus bas offrant, pour du comptant, pourvu que le prix du marché ne soit pas plus élevé que celui payé par l'Etat pour de semblables travaux. Chaque soumissionnaire déposera $1,000 comme garantie, et celui qui sera désigné ne pourra pas plus tard réclamer la remise de cette somme s'il néglige de fournir une caution suffisante pour répondre de sa fidèle exécution du contrat.

Le bill relatif aux annonces judiciaires et aux impressions publiques dans les paroisses rurales est pris ensuite en considération et passe avec quelques amendements. Ce bill porte que dans les paroisses où il n'existe point de journaux, les annonces judiciaires seront affichées, et que là où il existe des journaux le défendeur choisira le journal où l'annonce qui l'intéresse devra être insérée; s'il ne le fait pas, le demandeur choisira le journal, et, à son défaut, le shérif. Le bill porte aussi que les impressions des jurys de police seront adjugées au plus bas offrant. Les prix sont ainsi fixés: $1 par cent mots pour la première insertion et 50 cents pour chaque insertion subséquente.

La Chambre s'ajourne.

C'est le jour de coupons chez M. L. Byrne & Co.

La commission de permanence.—L'Assemblée a élu, pour membres de la commission de permanence, les députés dont les noms suivent:

Droite. MM.	*Gauche.* MM.
Aurelle de Paladines	Bozérian.
Carron.	Brelay.
Génl Changarnier.	Carré-Kérissouët.
Combier.	Charton.
Dupont.	Cochery.
Hamille.	Danelle-Bernardin.
Duc de Bisaccia.	Lepère.
A. Lefèvre-Pontalis.	Noël Parfait.
Général Mazure.	Ernest Picard.
Maurice.	Rameau.
Prétavoine.	Sebert.
Vital.	Tirard.

M. Boduin (ne faisant partie d'aucun groupe.)

Bordures de Hamburg à 5 cents chez Danziger.

C'est le jour de coupons chez M. L. Byrne & Co.

—55.—

Vilains tours d'un foie en désordre.—Un foie en désordre joue de vilains tours avec les organes digestifs, les boyaux, les reins, le sang et inflige à son infortuné possesseur une infinie variété de symptômes désagréables, parmi lesquels nous pouvons mentionner la jaunisse de la peau et du blanc des yeux, la langue chargée, la nausée, le mal de tête, le vertige, douleur au côté ou dans l'estomac, la lourdeur dans le jour et l'agitation la nuit, la difficulté d'évacuer et même l'irritation de la vessie et du canal de l'urethre. Les "Hostetter's Stomach Bitters" disciplinent l'organe rebelle et obvient aux manifestations bilieuses plus rapidement et plus certainement que toute autre chose et sont infiniment plus agréables et plus sains que les évacuations violentes avec lesquelles les gens bilieux persécutent leurs malheureux boyaux et leur estomac, sur la fausse impression qu'ils régularisent leur foie.

Licenses de ville, 1876,

PAYÉES A UN ESCOMPTE LIBÉRAL,

H. BIER,

9........Rue Carondelet........9

21 jan—

Riz de la Caroline, pour plant.

Quelques centaines de barils de RIZ blanc de seconde année pour plant. Ce riz n'a presque pas de rouge—moins d'un pour cent, garanti—et se vend en lots au gré des acheteurs. Il passe bien dans le moulin, trouve aisément des acheteurs et rapporte un bon prix. S'adresser à

GEO. CAMMACK.

Au No 62 de North Peters street, Moulin à riz de Thompson. 21janv—1m

CIGARES. CIGARES.

Enfin, il a été fait une découverte qui réjouira les fumeurs. Allez chez Fernandez & Villa et faites-y l'essai d'un Peny.

5 déc—

Décédé hier à neuf heures et demie du matin, à l'âge de soixante-deux ans, JEAN ROUQUETTE, natif du village de Cayre Mairie de St. Symphorien, canton de St. Amans, département de l'Aveyron, France. Les amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Ste Anne No 45.

De la part de sa veuve.

Décédée hier, 20 janvier, à 10 heures du soir à l'âge de quarante-deux ans, MARCELINE VIGNES, épouse de JEAN LAMARQUE, native d'Estampes, département du Gers, France. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son époux sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, vendredi, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de la dernière résidence rue du Quartier, No. 344, entre Prieur et Johnson.

Décédée hier, à 4 heures du matin, MATHILDE FOULON, âgée de vingt-trois mois, fille d'Eugène Foulon et d'Eliza Bellenot. Leurs amis et connaissances sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin, à 10 heures, au No 122 rue d'Orléans.

Entrepot de Tapis et de Rideaux

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

No 17 DE LA RUE DE CHARTRES

TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, etc.
TOILES CIRÉES—anglaises et américaines.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—Couvertures de Tables et de Pianos
[illegible]
BURLAPS, par balle, pièce ou yarde.

A. BROUSSEAU & SON.

10jan—8m EP.DMV

COUPONS!

UNE CROISADE.

Chacun se rend chez

DANZIGER,

—VENDREDI—

La maison offre invariablement d'énormes bargains—des avantages extraordinaires—ce jour-là; aujourd'hui elle en offre de spéciaux, particulièrement dans les coupons.

Coupons de toute espèce de bons articles, y compris calicots et cotons à 5 cents la yarde.

DANZIGER,

No 203 rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts,

Et 228 et 230 rue Royale, coin St-Philippe,

21janv—

JOUR DE VENTE DE COUPONS,

M. L. Byrne & Co.

21 an—1f 163 rue du Canal.

Société Culinaire philantropique de la Nouvelle-Orléans.

Avis. Des propositions cachetées seront reçues au No 117 rue des Remparts, jusqu'au 1er février 1876 pour la location de la barre, du vestiaire, et du privilège de la vente des vins du Restaurant, pour le GRAND BAL COMPLIMENTAIRE donné par la SOCIÉTÉ CULINAIRE le 12 février à la salle de l'Exposition.

Les offres devront être faites pour chaque objet séparément.

Le Secrétaire E. B. CHAZOT, 20 jan—11f

SMITH BROS. & CIE.

Marchands de Groceries en gros et Importateurs.

Agents pour les célèbres Whiskeys de John Gibson & Sons, les Schnapps de Udolpho Wolf et les chandelles des maisons de Samuel Léonard & Son et J. W. Frank, &c., &c.

85, 87, 89 et 91 rue Poydras.

En débarquement des navires "Ste-Geneviève" de Bordeaux et "Alert" de Londres—

S. B. & Co.—100 Boîtes vin rouge supérieur en goût et couleur.
10 Brques et 15 1[2 vin rouge, pour famille "St-Estephe."
10 Brques et 15 1[2 vin blanc "Graves."
825 Caisses vin rouge et blanc des marques estimées de Margaux, St-Julien St-Emilion, Pontet Canet, Chateau Terrefort, Ch. Dillon, Graves, Barsac et Sauterne.
800 Barils, Cornichons, Chow-Chow, Picalili et Gingembre de la célèbre marque de Crosse & Blackwell.
500 Colis Sauce anglaise de Lea & Perrins, et Moutarde de Colemans.

En magasin:

7500 sacs Café de Rio, Cordova et Java.
2000 colis Thé noir et vert de toutes qualités.
500 barils Whiskey fins de Belgique [illegible] Gibson, Chicken Cock [illegible] Bourbon.
500 barils Whiskey [illegible]
[illegible] marques Fikes, Dexter, Excelsior, Smith-Rose.
100 barils Brandy et Gin de New York.
100 huitièmes imitations Cognac.
700 barils Bière de Brême et d'Ecosse des marques Bass, Duetjen, McEwan & Co. et Porter de Byass et Guiness.
100 colis Cognac de Sazerac.
200 fûts Porto et Sherry ordinaire, supérieur et extra supérieur.
4000 caisses Amidon de Fox et Clément et Union.
1000 " Chandelles de toutes qualités et dimensions.
5000 caisses Conserves de Tomates, Homard, Saumon, Sardines, Asperges, petits Pois français, Champignons, &c.
1000 caisses Sardines en 1[4 et 1[2 boîtes ordinaires et sans arêtes.
100 tierçons Saindoux de choix.
300 caisses Fromages, de l'Ouest et de Crême de New York.
100 barillets Beurre de Goshen de choix.
500 barils de Sucre en boule et en poudre.
800 barils de Riz de toutes qualités.
1000 caisses Savons de Castille, Kerks, Maginnis, &c., Gruau, Farine de maïs, Suc. e de la Lune, en boucauts et en barils, Prunes allemandes et françaises, Chocolat, Pacanes, Liqueurs assorties, Corn Beef, Pieds de cochon, Raisins, Orge, Savon de toilette, Haricots blancs et rouges, Lait condensé &c., &c., &c., et un assortiment complet de tous les articles dans notre genre, que nous offrons aux derniers prix du marché.

Smith Bros. & Cie.,

85, 87, 89, et 91 rue Poydras,

20 jan—8f Entre Magasins et Tchoupitoulas.

Département des Finances.

Hotel de Ville,

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1876.

Les licences de ville, pour l'année 1876, sont maintenant dûes. Le département des finances les émettra jusqu'au 29 février 1876, date après laquelle il y aura des frais.

E. PILSBURY, Administrateur des Finances.

10 janv

AVIS.—Ni le capitaine, ni les consignataires de la barque française Ste-Geneviève, capitaine Demeurun, de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.

U. BASSETTI, 70 & 72 rue Peters, près Poydras.

Avis aux consignataires.—La barque française Ste Geneviève, capitaine Demeuran, venant de Bordeaux, commencera son déchargement JEUDI, 20 janvier, au poteau —, Deuxième District. Les consignataires sont priés de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.

Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et constatée sur la Levée.

U. BASSETTI, 70 & 72 Rue Peters près Poydras.

19 janv—3f

La célèbre Mme Léonce,

A l'honneur d'annoncer à ses clients et amis que pour cause d'agrandissement, elle a transféré son office à l'encoignure des rues Bourbon et Orléans.

Elle continuera, comme par le passé, à y donner des consultations, prédisant l'avenir, s'occupant de tracas de famille, mariages, billets de loterie, etc.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent traiter par correspondances.

Franco—Post office, Boîte 1270, ou à sa résidence, 140 rue Bourbon, encoignure Orléans.

19janv—1m

Raisins. Marrons. Raisins.

600 Caisses London Layers.
500 Demi-caisses London Layers.
500 Caisses Raisins Layers.
50 Barils Marrons, de Savoie, 1ère qualité.

En magasin et à vendre par

ANT. LANATA,

Nos 9 et 11 rue Jefferson.

19jan—3f

Demande de Nourrice.

On demande de suite UNE NOURRICE sans enfant. Il faut qu'elle soit bien recommandée.

S'adresser au No. 43, rue Bourbon, entre midi et quatre heures. 20 janv—2f.

Cuisinière et domestique.

Un français et sa femme, pouvant donner de bonnes références, désirent se placer, soit ensemble soit séparément, la femme comme cuisinière, le mari comme domestique ou homme de peine. Ils se contenteraient de gages modiques. S'adresser rue St-Louis No 101.

19 jan—6f.

ELITE CLUB ROOM,

40........Rue St-Louis........40

Entre Chartres et Passage de la Bourse,

Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.

BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.

19déc—1an

CARBONICO-PHOSPHATED COD LIVER OIL

U. S. PATENT

L'ACIDE CARBONIQUE

dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGREABLE et plus DIGESTIBLE.

C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES ranciesant facilement.

A vendre par tous les droguistes.

Renseignements et ordres à A. JAS, Droguiste 103 Chartres, N. O.

Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 13jan—3m

---

Sociedad Union Española DE Beneficencia Mutua.

ANIVERSARIO.

Los miembros que componen esta sociedad, se reuniran en su local "Logia Perseverancia", esquina Dumaine y San Claude, el Domingo, 23 del corriente, á la 12 del dia, para celebrar su aniversario.

La Sociedad saldrá á las 12 1[2, en punto, y despues de haber recorrido las principales calles de la ciudad volverá á su local donde estará preparado una colacion.

La procesion marchará bajo la direccion del Gran Marshal, Gabriel Prats.

Por orden del Presidente,

V. PLANELLAS.

José Muñiz, Secretario. 21 janv—2f

En débarquement de Bordeaux.

50 barriques VIN Castelfranc.
50 .. .. St Macaire.
12 .. .. Montferrand.
30 futailles Cognac de J. Robin & Co.
500 caisses à vin, bouteilles et paillons.
50 .. Cerises à l'eau de vie, une façon sucre.
50 .. Fruits " " deux façons sucre.
50 .. Vin Chateau Dillon F.S.
61 .. Eau-de-Vie de Cognac F.S.
10 .. Sardines [illegible]—J. Lemarchand.
10 .. Sardines à la tomate.
100 .. " à l'huile—1[4 boîte.
5 .. Cerises au noyau.
5 .. Jus de Guina.
40 .. Pruneaux Nos 2 et 3, en jarres.
10 .. " en canons.
25 .. " caisses de 55 lbs.
125 .. " No 1.
20 balles Bouchons, réguliers et pointus.
15 caisses Liqueurs de la Martinique, Cacao à la vanille, Crême de vanille.
5 .. Cassis de choix, bouteille litre.
15 .. Petits Pois fins reverdis.
15 .. Champignons de Paris.
10 .. Asperges entières.
3 .. Macédoine de Légumes.

Attendu prochainement,

100 caisses du Grand Vin de Champagne

DRY DIZY.

En magasin,

100 caisses Fruits au Jus—Prunes et Abricots.
500 boîtes, 1[2 et 1[4 Raisins—Layers.
200 sacs Noix de France—Corne de Mouton.
210 caisses Vins fins de Seignouret Frères.
200 " Vin blanc
100 barriques Vins fins
50 paniers Champagne—Roderer.
50 caisses Vin de Bourgogne—Compagnie des Grands Vins.
50 .. Anisette et Liqueur—Marie Brizard.
25 .. Conserves de Billet.
200 .. Macaroni et Vermicelle d'Italie.
50 .. Huile d'Olive "Vierge."
50 .. Eaux Minérales—Orezza, Hauterive, Grande Grille, Celestins.
25 futailles Bière de Brême.
25 barils Vieux Whiskey—Rye.

1000 caisses Chandelles—Star.
1000 " Amidon de Maïs.

A vendre par

BERCIER & DE SMET,

Importateurs,

No 43 rue Vieille-Levée.

20 janv—4f

En Débarquement

de la barque Ste-Geneviève, de Bordeaux.

150 BARRIQUES vin rouge, St. Loubès, "G. Lafforestier."
25 barriques vin rouge, St. Emilion, "G. Lafforestier."
20 barriques vin blanc, Graves.
20 1[2 "
50 barils vinaigre de vin blanc, "Cessat."
200 caisses
5 quarts cognac, "Comandon & Co,"
20 octaves
100 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis, "Blanchard frères."
50 caisses abricots "Blanchard frères."
25 " pêches
25 " moutarde, "Desogaux."
5 " asperges,
50 " sardines, 1-4.
10 " " 1-2.
25 " absinthe, "E. Pernod."

A vendre par

U. BASSETTI,

70 & 72 rue Peters près Poydras.

19 jan—5f

Bal des Garçons Restaurateurs

La barre et le vestiaire pour le [illegible] qui doit avoir lieu [illegible] anniversaire, le 19 [illegible] les Garçons Restaurateurs, seront vendus au plus offrant. Les soumissions cachetées seront reçues dans ce but, jusqu'au 10 février, au café de M. Léon Martin, au coin des rues Conti et Bourbon.

13janv au 10fév—PP.

Vente à l'encan, pour clore, P. MALLARD,

Au No 55 de la rue Royale.

Cette maison, établie depuis longtemps et si bien connue, écoulera tout son stock de meubles, articles de fantaisie et articles de ménage, par l'entremise de PLACIDE J. SPEAR, encanteur, à dater de VENDREDI, 28 janvier 1876.

Dans l'intervalle, elle vendra à une grande réduction de prix, jusqu'à l'encan.

Venez examiner le stock.

Les personnes qui ont des articles en emmagasinage sont priées d'en venir prendre possession en réglant leur comptes, car s'ils ne sont pas réclamés ils seront vendus à l'encan.

16 jan—PP

DITES-LEUR.

Dites à vos amis que Fernandez & Villa ont un stock de cigares qui ne peut être égalé.

Achat d'or, d'actions, de coton et de tabac.

Les soussignés achètent, aux conditions les plus libérales, de l'or, des actions, du coton et du tabac.

Ils font des avances satisfaisantes sur consignations, négocient les privilèges d'actions d'après un principe entièrement nouveau, négocient les emprunts et garantissent de contenter leurs clients.

Envoi gratuit des listes de prix et des circulaires.

Charles Smedley & Co.,

Banquiers et Courtiers.

46 Broad St., New-York, près les Bourses d'or et de change.

16janv—3m

AU PUBLIC.

Chaussures! Chaussures!

Grands sacrifices

LE magasin de P. CASAUBIEILH, coin Dumaine et Dauphine, sera transporté, le 1er Février, encoignure Royale et Ste. Anne.

P. Casaubieilh profite de cette occasion pour annoncer à ses amis et au public en général qu'il offre en vente tout son stock au-dessous du prix coûtant afin de faire place aux grandes consignations qui doivent arriver pour l'ouverture de son nouveau magasin. 15 jan—1m

FAITES EN L'ESSAI.

Fernandez & Villa vendent des cigares dits Legal Tenders et Comme il faut. Faites en l'essai et vous les aimerez.

5 déc—

CIGARES, CIGARES.

Tous les magasins de cigares de première classe, vendent les cigares Legal Tenders et Comme il faut de Fernandez & Villa.

5 déc—

JOHN GEO. WAGNER,

Coin Ursulines et Dauphine.

—Marchand de—

Bottes, Souliers et Brodequins

Aux prix les plus réduits du marché.

ENSEIGNE DE LA BOTTE ROUGE.

25déc—1m

Grocerie à vendre.

GROCERIES Une GROCERIE bien achalandée, faisant de bonnes affaires, et située dans un des meilleurs quartiers du 2d District. S'adresser à

J. MANDIN & CO.,

20janv—3m 57 Decatur.

A vendre pour cause de départ,

Toute une installation comprenant filtres, bouteilles, étiquettes, et tout ce qui est possible pour raffinerie d'huile.

S'adresser après 5 heures du soir à Mr. Vor. PRIVAT, au No 340 1[2 rue Commune près Locust. 19janv—3f

Café Bismarck à vendre.

Le SALON de bière si avantageusement connu sous le nom de CAFE BISMARCK avec restaurant au premier étage. Cet établissement jouit d'une réputation bien établie par-dessus tous les autres de son genre. Livraison pouvant être faite immédiatement. Pour conditions s'adresser sur les lieux, No 42 rue Royale.

18 jan—6f.

A Louer.

LA maison cottage No 166 1[2 rue de l'Esplanade, entre Marais et Villeré, avec installations pour le gaz, &c., convenable pour une petite famille. Prise de possession le 1er février prochain.

S'adresser à côté ou au bureau du Shérif.

14 jan—2fps

C'EST POSITIF.

La ÉLITE de la population de la ville du Croissant, fume les célèbres Legal Tenders de Fernandez & Villa.

5déc—

La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLÉANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

Conformément à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état, suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$455,328 93	
Primes de mer	62,839 56	
Primes de rivières	75,231 32	
		$593,399 81
En moins—		
Risques non expirés le 31 décembre 1875	137,568 14	
Primes remboursées	34,972 22	
		$172,540 36
Montant net des primes		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc		30,631 15
		$451,490 60
A déduire—		
Réassurances	$26,345 83	
Pertes par les incendies	$110,972 73	
Pertes sur mer	14,986 08	
Pertes sur les rivières	30,203 21—182,188 83	
Réfaction (rebate)	42,483 47	
Commissions aux agents	27,148 29	
Dépenses générales des agences	$7,739 12	
Dépenses générales du bureau local	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.	12,077 24— 47,716 36	
Taxes d'Etat et taxes de ville	29,294 92	
		331,177 80
Profits nets		$120,312 78
A déduire—		
Dividende payé en août	$25,000	
Dividende déclaré	25,000—	$50,000
Réserves pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00
		$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires	228,501 91
Actions et bons	93,574 50
Effets à recevoir	22,387 68
Primes en voie de recouvrement	73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances	4,127 61
Comptes en suspens	3,214 32
Divers débiteurs	7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	58,822 61
En caisse	46,250 24
	$652,687 95

PASSIF.

Réserves pour risques non expirés	$127,568 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$177,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Ernest Merilh	A. M. Bickham,
P[illegible]	A. Schreiber,
[illegible] Forstall,	J. Tuyès,
H. Gally,	W. A. Bell,
Chas. Lafitte,	D. Fatjo,
W. Van Benthuysen,	D. D. Rogers,
Pierre Poutz,	

19jan—

UN FAIT ETABLI.

Tout le monde fume les cigares de Fernandez & Villa, dits Ponies de choix et Comme il faut.

5 déc—

Société.

Les soussignés ont, ce jour, formé une société sous la raison PÉPIN & BROUSSARD, pour le commerce des marchandises sèches.

Ils se sont assuré, à cet effet, le magasin No 156 de la rue du Canal, coin Baronne, ci-devant occupé par Mr J. Turcotte.

A. PÉPIN JR.,
T. L. BROUSSARD.

Nlle-Orléans, 12 janvier 1876.

15janv—1mm

Avis.

Un bon agent cotonnier, établi en Alsace depuis plus de seize ans, demande la représentation d'une maison de premier ordre.

S'adresser au bureau du journal.

22déc—1m

CADEAUX DE FETE.

Mesdames, si vous voulez faire un present élégant à vos amis, achetez leur chez Fernandez & Villa, coin Royale et Douane, une boîte de cigares, dits: Comme il faut.

5 déc—

C. E. Girardey,

CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, ACTIONS, &c.,

Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.

Samedi, 22 janvier—Pour le compte de la succession de feu Cyprien Dufour—Le magasin et maison en briques et à trois étages, No 79 de la rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, la belle maison en briques et à étage, No 397 de la rue Bourbon, coin Quartier; la jolie maison en brique No 209 de la rue Bourbon, entre les rues Esplanade et Quartier; la maison basse, en briques, No 87 rue du Quartier, entre les rues Bourbon et Dauphine; les quatre cottages en bois, simples et doubles, dans les rues Dorgenois et Kerlerec, près la belle résidence de Mr Alfred Baldwin.

Dans l'affaire Catherine A White et als vs. E. Wittenberg et als., maisons en bois, simples et doubles, formant l'angle des rues Elmire et Craps, 3ème District.

Pour le compte de la succession de John Onder et de sa femme Barbara Fath—Un cottage double, bâti sur deux terrains, dans la rue Thalie, entre les rues Claiborne et Willow.

Le joli cottage en bois, double, No 139 de la rue Seconde, entre les rues Constance et Laurel.

Les maisons en bois, basses et à étages, No 323 de la rue Première, entre les rues Dryades et St-Denis.

Le joli cottage en bois, bâti récemment, portant le No 502 de la rue Annonciation, entre les rues Première et Deuxième.

Samedi, 29 janvier—Du consentement des parties pour lever une hypothèque, le grand terrain et la belle maison en bois et à étage, No 74 de la rue Félicité, entre les rues Chippewa et Annonciation.

Cet excellent emplacement de commerce—le magasin et maison en briques et à étages, formant l'angle N E des rues Julia et Commerce.

L'agréable cottage en bois, No 115 de la rue Kerlerec, entre les rues Villeré et Robertson.

Pour compte de la succession de L. F. Génerès:

14 Bons 7 0[0 de la ville de la Nouvelle-Orléans, lettre N, dus en 1895, de $1000 chaque.

2 Bons 7 0[0 de la ville de la Nouvelle-Orléans, lettre G, de $1000 chaque.

25 Bons des Water-Works de la ville de la Nouvelle-Orléans de $100 chaque.

10 Bons 8 0[0 de la Compagnie des Levées de l'Etat de la Louisiane, de $1000 chaque, dus en 1891, l'intérêt payable en mai et novembre de chaque année.

1000 actions de la Compagnie des Levées de la Louisiane, d'après les certificats Nos 278 et 279 des actions préférées de la dite Compagnie.

2 Bons des Water-Works de la ville de la Nouvelle-Orléans de $1000 chaque.

8 Bons consolidés de l'Etat de la Louisiane de $1000 chaque.

Samedi, 5 février—Pour la succession de feu Cornelius McCormick—la grande propriété qui forme l'encoignure N. O. des rues Constance et Melpomène.

Le grand magasin et maison formant l'angle S. E. des rues Carondelet et Girod.

Le joli cottage en bois formant le coin S. E. des rues Rousseau et Adèle. La maison en bois No 818 de la rue Conti entre les rues Roman et Derbigny.

Samedi, 12 février.—Les deux magasins et maisons en briques et à étage, Nos 241 et 243 de la rue Vieille Levée, près la rue Esplanade et le marché français.

La maison en briques et à étage No 127 de la rue du Quartier, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Un cottage double vis-à-vis de la place Washington, No 60 de la rue des Français.

La maison basse, en bois, Nos 124 et 126 de la rue Ste-Anne, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Du consentement des parties—les magasins en briques et à trois étages, à façades en fer, et maisons, formant l'angle des rues Carondelet et Girod, désignés par les Nos 157, 159 et 161 de la rue Carondelet.

Samedi, 19 février.—Pour la succession de feu John T. Beckmann, la propriété bien connue sous le nom de "George's Coffee House", à l'angle des rues Seconde et Water.

La maison en bois et à étage, No 70 de la rue Race, entre les rues St Jean-Baptiste et Religieuses.

Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 JANV.—CLASSE No 16.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
22	74	76	6	43	78	72	63	77	11	14	18	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature ce 20 Janv. 1876

H. PERALTA, ADAM GIFFEN. Commissaires.

Méfiez-vous des autres Loteries.

HYGIENE.

Apres le déjeuner, fumer un cigare Pony de Fernandez & Villa.

déc—

Avis Important,

A. BONNET

65........RUE ROYALE........65

Fait savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaire il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.

Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.

Il entend rembourser ses clients en leur offrant à chacun un bargain.

16déc—3m

BLACKMAR & FINNEY.

174 CANAL ST.

OPPOSITE CHRIST CHURCH

PIANOS, ORGANS & MUSIC

AVIS.

Monsieur CHAUVET FILS fait savoir à qui cela concerne qu'il a nommé M. VERGNOLE seul agent pour la vente des produits de la maison CHAUVET FILS, et que toute personne se servant de son nom ou imitant ses étiquettes sera poursuivie par son agent.

CHAUVET FILS, Bordeaux.

22 déc—1m.

L'INFLATION.

Fernandez & Villa croient à l'inflation leurs cigares Legal Tenders sont préférés aux Golden Eagles.

5 déc—

HÉBERT & CIE.,

(MAISON FONDÉE EN 1835.)

59 - - - - RUE DE CHARTRES - - - - 59

[COIN BIENVILLE.]

LIBRAIRIE FRANÇAISE,

Articles pour Bureaux.

Abonnements à tous les Journaux DE MODES, DE SCIENCES, &C., &C.

L'Illustration, le Monde Illustré, Livres et articles pour Ecoles,

CARTES A JOUER, DOMINOS, DAMIERS, LOTOS, BOSTONS.

40,000 Rouleaux de Papiers Peints,

A VENDRE A UN RABAIS CONSIDÉRABLE.

CABINET DE LECTURE.

25 déc—1m MJD.

FINE COGNAC.

WINES, OLIVE OIL,

SEIGNOURET FRÈRES TRADE F.S MARK BORDEAUX

COGNAC FINE CHAMPAGNE, HUILE D'OLIVE VIERGE.

Chateau Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, Larose, St-Julien, Fleirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Sauternes, Barsac, Graves, etc., etc.

BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.

Also at Agents' prices, at the Importers.—A. Lanata,—Schmidt & Ziegler,—Smith Bros & Co.,—E. J. Hart & Co.,—Clark & Meader,—Ernest C. Villeré,—Thos. H. Handy & Co.

24 oct—1 an

A. W. MOFFETT,

Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes, et maisons.

ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI:

BOIS DE CHENE, FRENE, HICKORY, PEUPLIER, NOYER, CEDRE, PIN JAUNE ET PIN BLANC, CYPRES, PLANCHES A PLAFONDS, PLANCHES A ETAGERES, LATTES, BARDEAUX EN CYPRE; PORTES, CHASSIS, JALOUSIES, LA MAISON SE CHARGE DE SCIER, SUR COMMANDE; JANTES, FLECHES DE CHARRETTES, ETC.

Chantier et Moulin, sur la Levée, au pied de la rue Crossman, à un îlet au-dessus de la rue du Canal.

26 déc—3m.D.M.J.

J. MANDIN & CIE.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

57 rue Decatur - - - - Nouvelle-Orléans,

—SEULS AGENTS DU—

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.

—ET DES VINS DE—

Chateau Bellevue de P. Salls Fils. Chateau de France de P. Bruyère. Graves d'Ambarès. D[illegible] Frères, &c., &c.

22 déc—1m

H. J. RIVET,

PHARMACIEN DROGUISTE,

SUCCESSEUR DE

E. MONTEUSE & CO.,

a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MÉDICAMENTS PATENTÉS, Français, Anglais et Américains, EAUX MINÉRALES, naturelles et factices.

Les meilleurs SIROPS sont livrés au public. Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins. Agents pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER. Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. A. PEYCHAUD, aussi, EAUX DE VICHY et de BETHESDA.

68 RUE DE CHARTRES, COIN BIENVILLE, NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

ALBIN ROCHEREAU. CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CHARBONNET.

A. ROCHEREAU & CO.,

—SEULS AGENTS—

POUR LA VENTE DU CHAMPAGNE KRUG & CO.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

IMPORTATEURS DE

VINS, BRANDY, SARDINES, &c.

8 SOUTH WILLIAM STREET, NEW YORK. 16 & 18 RUE ST LOUIS, NLLE-ORLÉANS.

26 déc 1m.

LHOTE & CO.,

CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.

PLANCHES à planchéier, à plafonner, à étagères, à lambrizer, en noyer, en acajou et en peuplier, constamment à vendre.

L'établissement tourne, rabotte et scie en tous genres, sur commande.

Les ordres y sont promptement exécutés.

Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans. Boîte 936 du Bureau de Poste.

11 nov—1an

H. CLOSTERMANN & BAYLE

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES

FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES

40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.

La maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en ce aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison.

11 août—1an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

11 Rue Saint Louis, de 11 heures à 2 heures.

Toute pièce destinée à recevoir la signature du Consul doit être déposée 24 heures d'avance.

Les droits de chancellerie sont payables (en greenbacks) au moment où l'on dépose les pièces.

Conformément à l'Art. 25 de la Loi du 27 juillet 1872, sur le Recrutement de l'Armée, le Consul invite les Français âgés de 20 à 40 ans, à se faire inscrire au Consulat. Ceux qui ne se font pas inscrire sont considérés comme insoumis, et passibles de peines diverses, (de réclusion, de perte de leurs rentes, femmes, patrons, &c.)

Les Français résidant pas en Louisiane, peuvent se faire inscrire dans les Agences Consulaires les plus proches de leur demeure.

Il invite aussi les familles ou les amis des Français qui viendront à décéder dans l'arrondissement consulaire, de la Nouvelle-Orléans (Louisiane, Mississippi, Floride, Arkansas, Alabama, Missouri et Texas), à donner avis du décès au Consulat.

Des informations sont demandées sur les personnes suivantes:

ADNET, (Jules)—ALBINE, (Pierre) AURGIRE, (François)—BLANION, (Bertrand)—BIDIONE, (Germain)—CAPUS, (Henri)—COUMES, (Jean Marie)—DAZET, (Baptiste)—DESMETS, (Anatole)—GAVOUÉ, (Victor)—HUET, (Mme)—JARLAN, (Hélène)—LAIGNIER, (Charles)—MASSE, (François)—MELIS, (Ernest)—MIRAILLAT, (Joseph)—MILLET, (Pierre)—PARENT, (Nicolas)—POUPADE, (Henri)—REYMOND, (Bastian)—SNYDER, (Marie)—RIVOIRE, (Charles)—ROCHELLE, (Marie Victorine)—SARRY, (Mme Vve)—SHILIE, (Joseph).

Ce 12 janvier 1876.

Le Consul Général,

VICOMTE PAUL D'ABZAC.

1janv—

CONFISERIE

A. LEMANNE

207........RUE DE CHARTRES........207

(Entre Dumaine et Ste-Anne)

Joli assortiment de CARTONNAGES nouvellement reçus de Paris.

BONBONS FINS à 75 cts la livre.

FRUITS CRYSTALISÉS à 60 cts la liv.

21 déc—1m

LA FASHION.

Si vous voulez être fashionable, fumez les cigares de Fernandez & Villa, dits, Comme il faut.

5 déc—